

QUE madame Élane Raza, sous-ministre adjointe au ministère des Transports, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de la Famille, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 25 avril 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à madame Élane Raza comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

77124

Gouvernement du Québec

Décret 669-2022, 13 avril 2022

CONCERNANT la nomination de monsieur Lambert Didier Toni comme sous-ministre adjoint au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Lambert Didier Toni, sous-ministre adjoint au ministère de la Famille, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 25 avril 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à monsieur Lambert Didier Toni comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

77125

Gouvernement du Québec

Décret 670-2022, 13 avril 2022

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Andrée-Anne Gabra comme sous-ministre adjointe au ministère des Transports

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Andrée-Anne Gabra, directrice régionale, gestion des locaux et gestion du portefeuille, région du Québec, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, soit engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjointe au ministère des Transports, pour un mandat de cinq ans à compter du 25 avril 2022, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

Contrat d'engagement de madame Andrée-Anne Gabra comme sous-ministre adjointe au ministère des Transports

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Andrée-Anne Gabra, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre adjointe au ministère des Transports, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, elle exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

Madame Gabra exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 25 avril 2022 pour se terminer le 24 avril 2027 sous réserve des dispositions de l'article 4.